

mtl. 13 oct. 1994

DÉCLARATION D'INTENTION
ENTRE LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE PARIS
D'ÉTABLIR UNE COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DE LA TÉLÉGESTION
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Donnant suite à la volonté manifestée par le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le maire de Paris, M. Jacques Chirac, de voir leurs villes développer les liens historiques d'amitié qui les unissent,

Souhaitant s'engager dans des projets concrets de coopération qui sachent mettre à profit l'expertise en gestion urbaine développée par chacune des deux villes,

Constatant l'intérêt manifesté par leurs partenaires, de l'entreprise et des centres de recherche, à s'associer à un projet commun,

la Ville de Montréal, représentée par Mme Ginette L'Heureux, adjointe au maire chargée des affaires internationales, et la Ville de Paris, représentée par M. Claude Goasguen, adjoint au maire chargé des relations internationales, déclarent leur intention d'établir une coopération technique dans le domaine de la télégestion des bâtiments municipaux.

Dans cette perspective, deux objectifs communs sont poursuivis au titre du génie climatique:

- *l'amélioration du service rendu aux usagers, en termes de confort et de sécurité de fonctionnement;*
- *la réalisation d'économies supplémentaires par le renforcement de la maîtrise d'énergie.*

À cet effet, les parties conviennent de mettre en oeuvre divers moyens dont:

- *l'échange de documents techniques portant sur les réalisations de chacune des deux villes;*
- *la discussion et l'étude comparative des solutions mises en oeuvre;*
- *l'information réciproque sur les innovations techniques en liaison avec les partenaires et les organismes de recherche;*
- *la comparaison des bilans.*

En complément de leur volonté de coopération, les deux parties conviennent également:

- *de demander à la Commission permanente franco-québécoise de bien vouloir apporter son appui pour la réalisation des missions et stages qui découleront de la mise en oeuvre de cette déclaration d'intention;*
- *d'examiner la possibilité de réaliser conjointement un projet dans une ville tierce, sous réserve de l'obtention des financements internationaux nécessaires;*
- *d'organiser en commun des séminaires ouverts aux partenaires ainsi qu'à d'autres villes, notamment dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier qui auront lieu à Montréal en 1996.*



GINETTE L'HEUREUX
*Adjointe au maire
chargée des affaires
internationales
VILLE DE MONTRÉAL*



CLAUDE GOASGUEN
*Adjoint au maire
chargé des relations
internationales
VILLE DE PARIS*

Montréal, le 13 octobre 1994